



## Sanction disciplinaire , licenciement ?

Par **Stéphanie44**, le **05/05/2023** à **11:28**

Bonjour,

Je travaille dans une crèche, j'ai un peu craqué auprès d'une maman qui arrivait systématiquement en retard pour venir chercher son enfant le soir . J'ai vidé mon sac, de ce fait la maman a envoyé un mail à ma chef, de ce fait je suis convoquée pour une sanction disciplinaire, d'après ma chef je ne serais pas licencié, mais j'ai un doute, qu'en pensez-vous, est-ce une faute qui "mérite" un licenciement ?

Je vous remercie

Par **P.M.**, le **05/05/2023** à **11:54**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous êtes sous statut de droit public ou sous contrat de droit privé, dans le second cas, si la sanction pouvait aller jusqu'au licenciement, cela devrait être indiqué dans la convocation à l'entretien préalable...

Je vous conseillerais de vous y faire assister...

Par **Stéphanie44**, le **05/05/2023** à **11:55**

Bonjour ,

Je vous remercie , je suis dans le secteur privé , merci pour vos conseils .

Cordialement

Steph44